PROTOCOLE DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE

LP LEON DE LEPERVANCHE

La continuité pédagogique est activée dès lors qu'un élève, parce - qu'il est positif au COVID ou parce - qu'il a été identifié comme cas contact à risque par l'établissement et signalé à l'ARS, est tenu de rester à domicile : mise à disposition de ressources et d'activités pédagogiques afin d'assurer un rythme d'acquisition similaire aux élèves qui seraient en présentiel.

RÔLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

• <u>Le professeur principal et/ou le professeur référent doit maintenir le lien avec l'élève et s'assurer</u> de la continuité pédagogique mise en place :

- Appelle la famille afin de présenter les modalités de mise en place de la continuité pédagogique : Pronote, « Ma classe à la maison », mails, messagerie pédagogique.
- > S'assure que l'élève dispose d'un accès internet et du matériel informatique nécessaire.
- S'assure de la mise en place de supports papier si l'élève n'a aucun accès internet et/ou aucun matériel informatique.
- Informe l'équipe pédagogique de la mise en place de la continuité pédagogique et des conditions matérielles de l'élève.
- Contacte l'élève 1 fois par semaine pour l'accompagner individuellement et recenser les éventuelles difficultés.

• L'ensemble des professeurs

- Dépose sur Pronote tous les cours et devoirs sans oublier les documents joints.
 - ✓ Privilégier le format PDF des documents donnés aux élèves car peut être lu par tous les PC, tablettes et smartphones.
 - ✓ Etre clair dans les consignes de travail, préciser aux élèves la façon de rendre le travail (déposer sur Pronote/messagerie pédagogique/Pydio/Moodle/Etherpad).
- Echange avec les collègues et le P.P sur les difficultés matérielles remontées par l'élève, le travail rendu, etc.

RÔLE DE L'ELEVE

L'élève :

- Se connecte quotidiennement à Pronote et fait le travail demandé.
 - ✓ S'il a des devoirs à rendre, les fait en respectant les délais de retour et les remet à l'enseignant selon les modalités de restitution décidées par l'enseignant.
 - √ S'il a des difficultés de compréhension ou matérielles, le fait savoir à ses professeurs.
 - ✓ Afin d'approfondir ses connaissances, il peut se connecter à « Ma classe à la maison » dans Métice.
- > S'il n'a pas de matériel pour suivre l'enseignement à distance, la famille s'engage à venir récupérer le travail papier et à rapporter le travail fait à la vie scolaire.
- Tout élève retenu à domicile par les parents sans autorisation de l'ARS ou de l'établissement ne pourra bénéficier de la mise en place de la continuité pédagogique.